

Le uest

AOÛT 2021 - No 126, la revue des Saint-Rochois (es)

Mairie

270, route 125

Saint-Roch-Ouest (Québec) J0K 3H0

Tél : 450 588-6060

Fax : 579 795-0358

Site : www.saint-roch-ouest.ca

Courriel : info@saint-roch-ouest.ca

Horaire : mardi, mercredi & jeudi - 8 h 30 à 16 h 30

Pierre Mercier, maire

Conseillers :

Siège 1 : Luc Duval

Siège 2 : Charles Smith

Siège 3 : Lucien Chayer

Siège 4 : Francis Mercier

Siège 5 : Sylvain Lafortune

Siège 6 : Jean Bélanger

Sherron Kollar,

directrice générale et secrétaire-trésorière

Robert Brunet, inspecteur municipal, 450 839-3202



**PROCHAINE RENCONTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Mardi 7 septembre 2021,
à 20 h, au bureau municipal

TAXES MUNICIPALES
3^e versements
mardi, 7 septembre 2021

L'agriculture, c'est dans notre nature

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL
SERA FERMÉ LE JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021**



Mot du Maire

Bonjour, chers amis St-Rochois(es),

Comme le temps passe vite! Nous sommes déjà rendus à la mi-août. Pour plusieurs d'entre vous, il faut préparer le retour des classes et pour nos cultivateurs, la saison des récoltes arrive à grands pas. Dans les prochaines semaines, il y aura beaucoup de tracteurs sur nos routes, il faudra être prudent et tolérant envers eux.

Je termine en souhaitant une bonne rentrée à toutes les étudiantes et à tous les étudiants qui débiteront bientôt une nouvelle année scolaire. Malgré la situation actuelle, je vous encourage à être prudent et à persévérer dans vos projets d'étude.

N'oubliez pas que le 28 août, ce sera notre dîner champêtre, au plaisir de vous rencontrer!

Pierre Mercier,
Maire

Mot de la Directrice générale



Comme le prévoit la loi, le terme de quatre ans du conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest se terminera à l'automne 2021. En ma qualité de directrice générale, il est de ma responsabilité d'assumer la présidence de cette élection générale.

Je vous invite à prendre connaissance de l'information contenue dans la revue et/ou à visiter notre site internet (www.saint-roch-ouest.ca) pour avoir de l'information sur les élections municipales 2021.

Votre présidente d'élection,
Sherron Kollar,

L'élection municipale va avoir lieu le 7 novembre 2021 dans toutes les municipalités de la province de Québec.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-------|
| Mot du Maire | 2 |
| Mot de la Directrice générale | 2 |
| Table des matières | 3 |
| Résumé des délibérations du Conseil Municipal | 4 |
| Centre désigné pour jeunes victimes d'agression sexuelle | 5 |
| Encourager la vaccination dans la région | 6-7 |
| Chauves-souris et animaux sauvages : évitez les contacts | 8-9 |
| Intoxications alimentaires et cuisson sur le BBQ | 10-11 |
| Foyer portatifs et autres appareils à combustibles liquides | 12 |
| Chaleur accablante et les risques pour la santé | 13 |
| Mi-juillet : période propice au pollen de l'herbe à poux | 14-15 |
| Les Cœurs Joyeux (Club FADOQ) | 16-17 |
| Alliés dans nos créations – Activité du Centre d'action bénévole Montcalm ... | 18 |
| Bibliothèque Alice-Parizeau | 19-21 |
| Croque-livres | 22 |
| Loisirs municipaux – session automne 2021 | 23 |
| Hockey mineur – Inscription | 23 |
| Patinage – Inscription saison 2021-2022 | 24 |
| La Galopade – 29 août 2021 | 25-26 |
| Passé-Partout avec mon enfant | 27 |
| Élections municipales | 28-33 |
| Calendrier des collectifs, encombrants et RDD | 34 |
| Loisirs municipaux – subventions | 35 |
| FÊTE MUNICIPALE DU 100e | 36 |

Fermeture d'une partie du rang de la Rivière Sud



Des travaux de réfection de la chaussée et de remplacement de ponceaux sont entrepris sur une partie du rang de la Rivière Sud, à partir du 800 jusqu'au 938 sur une distance d'environ deux kilomètres.

La circulation sera en alternance en tout temps ou une partie du rang sera fermé. Les interventions ont débuté le 16 août et se termineront au début du mois de septembre.

Rappelons que ces travaux pourraient être modifiés en raison de contraintes opérationnelles, des conditions météorologiques ou de l'avancement des travaux.

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 AOÛT 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens se sont plaints au sujet des travaux effectués par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) sur le rang de la Rivière Nord. Mme Kollar va aviser le MTQ.

CONGRÈS DE LA FOM

Il est résolu d'autoriser l'inscription du maire et de quatre (4) conseillers pour le congrès des élus de la Fédération Québécoise des Municipalités qui aura lieu à Québec le 30 septembre, le 1^{er} et 2 octobre 2021.

Les frais d'hébergement, de déplacement et des repas seront défrayés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

RÈGLEMENT 137-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO DE RÉSOLUTION 167-2010-CONCERNANT LES MESURES POUR FAVORISER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

Il est résolu d'adopter le règlement 137-2021.

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 137-2021-MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE NUMÉRO DE RÉSOLUTION 167-2010-CONCERNANT LES MESURES POUR FAVORISER LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le règlement numéro 137-2021 lors de la séance ordinaire tenue le 10 août 2021.

Le règlement concerne les mesures pour favoriser les entreprises québécoises.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 17^e jour du mois d'août 2021.

-Original signé-

Sherron Kollar,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Un centre désigné pour les jeunes victimes d'agression sexuelle de Lanaudière

La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière souhaite rappeler qu'il existe dans Lanaudière un centre spécialisé pour les victimes d'abus ou d'agression sexuelle de moins de 18 ans. Le Centre désigné pour victimes d'agression sexuelle (VAS) dispense des services psychosociaux, médicaux et de soins infirmiers aux jeunes et à leurs parents.

L'équipe, composée de pédiatres, d'infirmières et de travailleurs sociaux du CISSS de Lanaudière, assure le dépistage de problèmes de santé émotionnelle ou physique postagression; le dépistage, le suivi et le traitement des ITSS; la vaccination; l'écoute ainsi que le soutien psychosocial; et elle offre des références vers des ressources dans la communauté.

Notre équipe peut ainsi échanger avec les jeunes et leur famille, les rassurer face à leurs inquiétudes au sujet de leur santé et les aider à mieux comprendre ce qu'ils peuvent ressentir, puis les orienter vers les bonnes ressources.

Quand consulter?

Si l'abus ou l'agression sont survenus il y a moins de 5 jours, la victime doit se rendre d'abord à l'urgence de l'hôpital qui la dirigera ensuite vers le Centre désigné VAS. Si l'agression est survenue il y a plus de 5 jours, la victime ou ses parents peuvent communiquer directement avec le Centre désigné VAS.

On peut joindre le Centre désigné VAS par téléphone au 450 654-1023, poste 257, sans frais au 1 866 423-2287 ou par courriel à cliniquevas.cissslan@ssss.gouv.qc.ca.

Pour d'autres informations, consultez la section Services aux jeunes du site Web du CISSS de Lanaudière.

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy
Directrice des relations institutionnelles et des relations publiques
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière Québec
260, rue Lavaltrie Sud, Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Campagne de vaccination contre la COVID-19

Des initiatives pour encourager la vaccination dans la région

La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière est heureuse d'annoncer la mise en place de diverses initiatives dans la région pour encourager à la vaccination. En ayant pour objectif d'inciter les personnes qui ne sont pas encore pleinement vaccinées à se prémunir de leur première ou de leur deuxième dose de vaccin, différents concours sont organisés.

Concours *La vaccination, c'est gagnant!*

Du 9 au 31 août 2021, les résidents de Lanaudière qui iront chercher leur première ou leur deuxième dose de vaccin courront la chance de gagner un chèque-cadeau d'une valeur de 100 \$ dans un centre commercial de la région. Au total, 3 000 \$ en prix sont à gagner aux Galeries Joliette, aux Galeries Rive Nord et aux Galeries Terrebonne.

Trente chèques-cadeaux d'une valeur de 100 \$ chacun seront donc tirés parmi les personnes qui auront reçu le vaccin au cours de cette période dans l'un des sites de vaccination du CISSS : fixes, ambulants ou mobile (Vaccibus). Toutes les personnes âgées de 12 ans et plus peuvent s'inscrire au concours. Sur chaque site de vaccination, une boîte sera en place pour récolter les inscriptions. Pour connaître les détails du concours, visitez le [site Web du CISSS](#).

Cette initiative se déroule parallèlement au concours organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Les deux concours ont chacun leurs règlements. Pour en savoir davantage sur le concours provincial *Gagnez à être vacciné*, visitez le [site Web du MSSS](#).

Tournée des restos-bars avec le Vaccibus

Un deuxième Vaccibus effectuera au cours des prochains jours et semaines une tournée des restaurants et des bars qui sont fréquentés par la clientèle âgée de 18 à 35 ans. Ainsi, nos équipes de vaccination iront à la rencontre de cette clientèle en étant présentes à proximité de lieux clés. Ces visites se feront au moment où ces lieux sont les plus fréquentés, soit le jeudi, le vendredi et le samedi en soirée. Lors de cette tournée, des chèques-cadeaux d'une valeur de 100 \$ dans les restaurants sélectionnés seront tirés au hasard parmi la clientèle qui aura été vaccinée par l'équipe du Vaccibus cette journée.

« Ces concours sont mis en place afin que nous puissions atteindre l'objectif de 75 % de la population vaccinée dans la région. Il s'agit de moyens supplémentaires pour encourager les gens à se prévaloir du vaccin, mais également de les remercier de contribuer à cet effort collectif », mentionne Isabelle Durocher, directrice de la campagne de la vaccination contre la COVID-19 au CISSS de Lanaudière.

Un vaccin facile d'accès

Il est facile de se faire vacciner contre la COVID-19 et c'est rapide! En moins de 30 minutes, temps d'attente compris, tout le processus est complété. Que ce soit sur un de nos sites fixes ou ambulants ou encore lors du passage du Vaccibus près de chez vous, le vaccin est accessible à de nombreux endroits de la région, avec ou sans rendez-vous.

Avec rendez-vous :

Pour prendre rendez-vous : www.quebec.ca/vaccinCOVID ou 1 877 644-4545

- Dans les 3 sites de vaccination fixes (Joliette, Repentigny et Terrebonne).
- Dans les cliniques de vaccination ambulantes au nord de la région.

Sans rendez-vous :

- Dans les 3 sites de vaccination fixes, de 8 h à 20 h (Joliette, Repentigny et Terrebonne).
- Lors du passage du Vaccibus près de chez vous. Visitez le site Web du CISSS pour connaître l'horaire : www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Quelques faits saillants

- La population de Lanaudière répond très bien à l'appel pour la vaccination, alors que 74 % des adultes et 83 % des jeunes de 12 à 17 ans ont reçu leur première dose.
- Pour le groupe d'âge de 18 à 35 ans, près de 72 % ont reçu leur première dose.

La Direction du CISSS tient à remercier la population de répondre à l'appel concernant la campagne de vaccination. C'est ensemble que nous ferons la différence!

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Bianca Desrosiers

Chef de service des communications

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

bianca.desrosiers.cissslan@ssss.gouv.qc.ca

260, rue Lavaltrie Sud, Joliette (Québec) J6E 5X7

Téléphone : 450 759-1157 - www.santelanaudiere.qc.ca

Les chauves-souris et les autres animaux sauvages pourraient avoir la rage. Évitez leur contact!

La saison estivale est amorcée, les sorties extérieures sont plus fréquentes ainsi que le risque de contacts avec les animaux. La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière tient à rappeler à la population les comportements sécuritaires à adopter afin de prévenir le risque d'exposition au virus de la rage.

Ce virus se transmet généralement par la salive d'un animal infecté lors d'une morsure, d'une griffure ou d'un contact avec une plaie ouverte ou une muqueuse (bouche, nez, yeux).

Prévenir les morsures et la rage

- Évitez d'approcher, de toucher, de caresser, de nourrir ou de soigner des animaux inconnus, errants ou sauvages, même s'ils semblent inoffensifs.
- Gardez les chiens attachés ou en laisse dans un endroit à l'abri des animaux sauvages.
- Apprenez aux enfants les comportements sécuritaires à adopter envers les animaux et ne laissez jamais les jeunes enfants sans surveillance en présence d'un animal.

Des outils éducatifs sont disponibles sur le Web.

- Empêchez les rats laveurs, les mouffettes et les chauves-souris de s'approcher des habitations et des lieux abritant des animaux domestiques en bloquant les voies d'accès aux bâtiments et aux poubelles. Pour en savoir plus, consultez la page des Solutions dissuasives du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Mesures à prendre si vous avez été mordu ou griffé par un animal ou si vous avez été possiblement en contact avec une chauve-souris :

1. Même si la plaie vous semble sans gravité, nettoyez-la immédiatement à grande eau et au savon pendant 10 à 15 minutes. Lors de contact avec une chauve-souris, la plaie est souvent non visible, mais peut être à risque.
2. Contactez rapidement le Service Info-Santé, en composant le 811, option 1. Il est important d'agir rapidement à la suite d'une morsure animale et avant l'apparition des symptômes, puisqu'il n'existe aucun traitement contre la rage. Il faut être vacciné rapidement pour prévenir l'apparition de la maladie. L'infirmière d'Info-Santé vous informera s'il est nécessaire que vous consultiez un professionnel de la santé.

Pour plus de renseignements sur la prévention des morsures animales et de la rage, consultez les sites et le document suivants :

- Rage chez l'humain
- Rage chez les animaux
- Attention... Une chauve-souris! Et si elle avait la rage...

Source : Direction de santé publique du CISSS de Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux
de Lanaudière Québec
260, rue Lavaltrie Sud
Joliette (Québec) J6E 5X7
Téléphone : 450 759-1157
www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca

Cuisson sur le BBQ : conseils pour prévenir les intoxications alimentaires

Avec l'arrivée du beau temps, la cuisson sur le BBQ est un incontournable. La Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière tient à rappeler à la population l'importance de bien faire cuire les viandes et les volailles sur le BBQ afin de prévenir les intoxications alimentaires et les gastroentérites graves associées à la bactérie *E. coli*, communément appelée la maladie du hamburger, à la salmonelle et à l'infection à *Campylobacter*. Ce sont des gastroentérites bactériennes qui occasionnent des symptômes graves pouvant entraîner de la fièvre, des crampes abdominales, du sang dans les selles et une importante diarrhée.

Mesures de prévention à suivre

- S'assurer de la conservation adéquate des aliments. On ne doit jamais laisser de la viande à la température de la pièce. Il faut plutôt décongeler les aliments au réfrigérateur, au four à micro-ondes ou au four conventionnel, immédiatement avant la cuisson.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant la manipulation de la nourriture. Répéter le lavage des mains lors de la manipulation des viandes crues ou après avoir touché à des objets ayant été en contact avec ces aliments (ex. : l'assiette et les ustensiles).
- S'assurer que la cuisson soit adéquate. Les viandes hachées et attendries doivent toujours être bien cuites. Le jus écoulé doit être clair et non rosé.
- Éviter la contamination croisée. Il est recommandé d'utiliser de la vaisselle et des ustensiles propres une fois la cuisson terminée et de désinfecter adéquatement les surfaces ayant servi à la préparation des viandes ou de la volaille crues.

- Ne jamais consommer des viandes crues.
- Faire mariner les aliments au réfrigérateur. Ne pas réutiliser une marinade ayant servi pour la viande ou la volaille crue à moins de la faire bouillir.
- Aliments non consommés : Vous devez les placer à demi-couvert sans tarder dans le réfrigérateur. Lorsque les aliments sont bien refroidis, couvrez hermétiquement les contenants. Rappelez-vous de ne pas conserver des aliments à des températures dangereuses, soit de 4°C à 60°C. En cas de doute, jetez-les.

Pour plus de renseignements, consultez les pages portant sur la cuisson de la viande hachée et sur les intoxications alimentaires sur le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Maude Jutras

Agente d'information

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

maude.jutras.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca

260, rue Lavaltrie Sud

Joliette (Québec) J6E 5X7

Téléphone : 450 759-1157

www.santelanaudiere.qc.ca

Utilisez-vous un foyer portatif dans votre cour ou en camping ?

Les appareils utilisant des combustibles versables à base d'alcool peuvent comporter des risques de jet de flamme



L'utilisation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, des **foyers portatifs, des pots à feu et des chaudrons à fondue qui utilisent des combustibles liquides ou gélifiés** gagne en popularité. Bien que les flammes de ces produits puissent sembler moins intenses que celles des feux de bois traditionnels, leur utilisation comporte de sérieux risques.

Lorsque vous versez des combustibles dans ces appareils, alors qu'ils sont encore brûlants ou chauds :

- la vapeur dans le contenant de combustible peut s'enflammer, et
- des flammes peuvent être projetées violemment du contenant sur des personnes ou des objets se trouvant à proximité. **C'est ce qu'on appelle le jet de flamme.**

Le jet de flamme se produit très rapidement, de sorte que l'utilisateur et/ou les personnes à proximité sont incapables de réagir assez rapidement pour s'éloigner du jet de flamme arrivant dans leur direction. Au Canada, ce phénomène a causé des décès et plusieurs blessures très graves, à la fois à la personne qui remplit le contenant de combustible et à de multiples personnes à proximité.

Lorsque vous remplissez votre appareil avec un combustible liquide ou gélifié :

- **Assurez-vous que la flamme est éteinte.** Utilisez un éteignoir ou un dispositif similaire.
- **Ne versez jamais de combustible sur une flamme.** Certains combustibles brûlent de manière à rendre les flammes difficiles à voir, particulièrement s'il n'en reste plus qu'une faible quantité dans le foyer, le pot à feu ou le réservoir de combustible du chaudron à fondue.
- **Laissez le foyer, le pot à feu ou le réservoir de combustible du chaudron à fondue se refroidir complètement avant de le remplir.**
- **Les contenants de combustible non rechargeables sont une alternative plus sûre** aux combustibles liquides ou gélifiés.

La chaleur accablante et les risques pour la santé

Saviez-vous que lorsque la température de l'air extérieur est de 23 °C, la température à l'intérieur d'un véhicule peut atteindre plus de 50 °C?

De nombreuses régions du Canada connaissent des périodes de chaleur accablante ou des canicules. La chaleur accablante **peut causer des coups de chaleur et même entraîner la mort**. Il est important de prendre des précautions pour protéger votre santé et celle de votre famille.

Quels sont les signes et les symptômes d'une maladie liée à la chaleur?

L'épuisement par la chaleur peut causer des éruptions cutanées, des crampes musculaires, des étourdissements ou l'évanouissement, des nausées ou des vomissements, la transpiration abondante, des maux de tête, une soif extrême, une urine foncée et une diminution du débit urinaire. Si vous manifestez l'un de ces symptômes en période de chaleur accablante, **dirigez-vous immédiatement vers un lieu frais et buvez de l'eau préférentiellement**.

Le coup de chaleur se manifeste par une température élevée du corps, la confusion et le manque de coordination, des étourdissement ou l'évanouissement, aucune transpiration, mais la peau rouge et très chaude. **Le coup de chaleur est une urgence médicale! Composez immédiatement le 911 ou le numéro des services d'urgence locaux.**

Bien que la chaleur accablante rende tout le monde vulnérable aux maladies liées à la chaleur, les risques pour la santé sont plus grands pour :

- les personnes âgées
- les nourrissons et les jeunes enfants
- les personnes qui souffrent de maladies chroniques (comme des difficultés respiratoires, des problèmes cardiaques ou des maladies psychiatriques)
- les personnes qui travaillent à la chaleur
- les personnes qui font de l'exercice à la chaleur
- les sans-abri
- les personnes à faible revenu

En période de chaleur accablante, **le plus important est de rester au frais et de s'hydrater**. N'oubliez pas qu'il ne faut jamais laisser des personnes ou des animaux de compagnie dans un véhicule stationné ou à la lumière directe du soleil.

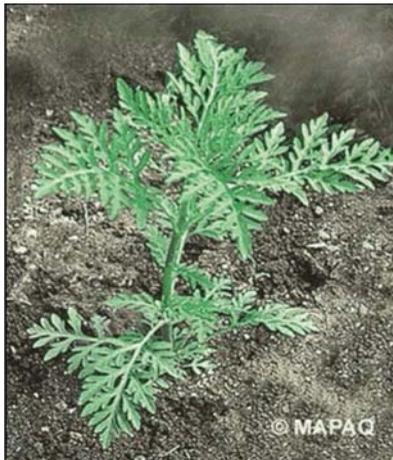
QUE FAIRE SI UN MEMBRE DE VOTRE FAMILLE A UN COUP DE CHALEUR :

1. Composez le 911
2. Amenez le membre de votre famille dans un endroit frais
3. Versez de l'eau froide sur la peau ou ses vêtements
4. Éventez-le constamment et attendez l'arrivée des secours

CANADA.CA/SANTE

Agir à la mi-juillet et à la mi-août pour contrer les effets du pollen de l'herbe à poux!

Chaque année, plusieurs milliers de Lanaudois souffrent d'allergies saisonnières. La plus fréquente est la rhinite allergique, communément appelée fièvre ou rhume des foins. C'est le pollen de l'herbe à poux qui cause cette allergie. En agissant contre le pollen de l'herbe à poux, on améliore l'état de santé de nombreuses personnes, leur offrant ainsi une meilleure qualité de vie.



Symptômes

Les symptômes de l'allergie à l'herbe à poux sont surtout ressentis au niveau du nez et des yeux : éternuements répétitifs, écoulement nasal et congestion, picotements des yeux et du nez, etc. Des problèmes respiratoires peuvent aussi apparaître et l'asthme peut s'aggraver chez les personnes qui en souffrent déjà. Si vous avez des questions à propos de votre santé, composez le 811, option 1 pour communiquer avec Info-Santé.

Si les symptômes venaient à s'aggraver ou s'ils nuisent énormément aux activités quotidiennes et à la qualité de vie, une consultation médicale peut devenir nécessaire.

Pour en savoir plus sur le rhume des foins ainsi que sur les moyens de protection et de prévention, consultez la section Rhume des foins du site Québec.ca.

Deux moments clés : la mi-juillet et la mi-août

L'herbe à poux se déracine bien, à la main, sans protection particulière; vous pouvez l'arracher ou la tondre à la mi-juillet pour éliminer la première production de pollen et à la mi-août pour éviter une seconde floraison. Il est préférable de jeter les plants arrachés et coupés à la poubelle, car les graines d'herbe à poux pourraient « contaminer » le compost et reprendre le cycle. L'herbe à poux est une plante annuelle, il faut donc que l'entretien se fasse annuellement pour obtenir un contrôle efficace.

Endroits propices

Il faut agir sur les terrains situés surtout près des habitations, car la majeure partie du pollen ne voyage pas au-delà de 800 mètres. Il faut également prioriser les terrains reconnus comme susceptibles d'abriter la plante, en particulier le long de l'accotement des routes asphaltées et sur les portions de terrains qui longent les rues et les trottoirs.

Pour en savoir davantage, consultez la page Reconnaître et limiter l'herbe à poux sur le site Québec.ca et le Guide de gestion et de contrôle de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes publié par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Source : Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Renseignements : Pascale Lamy

Directrice des affaires institutionnelles et
des relations publiques

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca

260, rue Lavaltrie Sud

Joliette (Québec) J6E 5X7

Téléphone : 450 759-1157

www.santelanaudiere.qc.ca

Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière Québec

260, rue Lavaltrie Sud

Joliette (Québec) J6E 5X7

Téléphone : 450 759-1157

www.santelanaudiere.qc.ca



Club FADOQ Saint-Esprit
Lesauvère

CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC.

Bonjour,

NOUS SOMMES EN ATTENTE DE DIRECTIVES DE LA RÉGIONALE BIENTÔT CONCERNANT L'OUVERTURE DU CLUB! À suivre...

Le club FADOQ de Saint-Esprit est à la recherche de personnes motivées et désirant s'investir pour le bien-être des 50 ans et plus, afin de poursuivre ses activités dans votre municipalité.

Pour tout renseignement concernant le rôle d'administrateur, de président, vice-président, secrétaire ou trésorier, n'hésitez pas à communiquer avec Francine Vendette 450-559-6240, francine117@hotmail.com

Vous pouvez manifester, dès aujourd'hui, votre intérêt et je vous expliquerai, au besoin, le processus de nomination et d'élection qui aura lieu lors de l'assemblée générale annuelle le 21 septembre prochain au sous-sol de l'église de Saint-Esprit.

Nous espérons vous revoir, toutes et tous et aussi voir de nouveaux visages.

AVIS DE CONVOCATION

À l'assemblée générale annuelle des membres
du club FADOQ Saint-Esprit, Les Cœurs Joyeux inc

Par la présente, les membres du club FADOQ **Saint-Esprit, Les Cœurs Joyeux inc**, sont convoqués à l'assemblée générale annuelle des membres le 21 septembre 2021 à **14 heures, au sous-sol de l'Église, 88 rue Saint-Isidore à Saint-Esprit.**

LUCILLE LÉVESQUE

Secrétaire du club FADOQ **Saint-Esprit, Les Cœurs Joyeux inc**



Club FADOQ Saint-Esprit
Lanaudière

CLUB FADOQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC.

RENOUËLEMENT DES CARTES DE MEMBRE

Vous recevrez sous peu ou à votre renouvellement une lettre, pour vous mentionner qu'il est temps de renouveler et aussi de faire parvenir votre chèque comme paiement. Tout est bien expliqué et les enveloppes sont affranchies. Je compte sur votre fidélité au Club et surtout, n'hésitez pas à m'appeler s'il y a un problème. Merci beaucoup à toutes et à tous de continuer à faire confiance au CLUB FADOQ Saint-Esprit.

Un gros merci et bienvenue aux nouveaux membres (vous pouvez toujours devenir membre du club).

Bonne fête pour les personnes nées en août et septembre prochain.
Des bisous virtuels à vous!

Prompte guérison à nos membres affectés par la maladie.

Vives sympathies à celles et ceux qui ont perdu un être cher. Nos pensées vont vers vous.

Suivez-nous sur Facebook : FADOQ-Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit

Francine Vendette, présidente

Pour le

CONSEIL 2020-2021

Francine Vendette, présidente 450-559-6240

Lucille Levesque, secrétaire

Francine Hetu, trésorière 450-839-6708



ALLIÉS DANS NOS CRÉATIONS

Parce qu'il est
temps de rêver,
temps de partager,
temps de créer !



Le Centre d'action bénévole Montcalm vous invite à prendre part à la **troisième activité** du projet « Alliés dans nos créations

Parce qu'il est temps de rêver, temps de partager, temps de créer » !

Poésie de grange – Juin-juillet-août

Création artistique fabriquée à partir d'une planche de bois de grange sur laquelle reposeront des poèmes, des histoires, des dessins ou des paroles de chanson. Votre planche partagera votre vision poétique du temps et aidera à bâtir un mur de grange inoubliable.

Date limite d'inscription : Tant qu'il reste des ensembles de création !

Communiquez avec nous pour voir de quelle façon vous pouvez y participer :

Cellulaire : 450-916-1104

450 839-3118 poste 232

Sans frais : 1 888 839-3440 poste 232

creations.cabm@gmail.com

Le projet **Alliés dans nos créations** est né de l'idée de se réunir et de partager malgré la distance qui nous sépare. Ce projet comporte deux volets : tout d'abord, une série d'activités dirigées dans lesquelles, tout au long de l'année 2021, nous vous proposerons des œuvres créatives à réaliser chez soi. Les étapes de création, le descriptif de l'activité, le matériel nécessaire et une aide vous seront offerts.

Le deuxième volet du projet se propose de vous amener à vous révéler un peu plus. Nous aimerions que vous nous fassiez connaître ce qui vous fait vibrer dans la vie. Quelle est votre passion ? Quels sont vos talents ? Cuisiner, photographier, écrire, faire de la sculpture, marcher, danser ? Dans les mois qui viennent, de nombreuses occasions de nous faire connaître vos passions vous seront offertes.

Par la suite, nous vous inviterons à nous confier vos réalisations afin de créer une superbe exposition qui témoignera de cette belle démarche. Nous savons que vous avez de merveilleuses idées !

Au plaisir de découvrir vos passions !

BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU

NOUVEAUTÉS-ADULTES

| | |
|-------------------------------|--|
| Brouillette, Chrystine | Sa parole contre la mienne |
| Dupuy, Marie-Bernaédette | Lara (V.3) La danse macabre |
| Laverdiere, Marthe | Les collines de Bellechasse (V.1) Eva (V.2) Hormidas |
| Riley, Lucinda | Les sept sœurs (V.7) La sœur disparue |
| Tremblay, d'Essiambre, Louise | Place des Érables (V.2) Casse-croûte chez Rita |

NOUVEAUTÉS-JEUNES

| | |
|----------------------|---|
| Guilbault, Geneviève | Ti-Guy la Puck (V.8) La tempête du siècle |
| Sampar | Guiby (V.6) La dernière nuit |

UN CLUB DE LECTURE À VENIR À L'AUTOMNE

La pandémie semble s'éloigner et les projets peuvent reprendre... J'aimerais mettre sur pied un **Club de lecture** pour adultes qui se réuniraient dès septembre, un soir par mois, pour discuter lecture autour d'un bon café, en agréable compagnie. Si cela vous intéresse, contactez la bibliothèque (450-831-2274).

PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS VIRTUELLES

Puisqu'elle fût appréciée le printemps dernier, nous sommes heureux de vous dévoiler notre programmation d'activités virtuelles pour l'automne 2021, disponible à tous les abonnés.

Nous vous invitons à partager le lien suivant : <https://biblietcie.ca/programmation-virtuelle/>. Il permet d'accéder à l'ensemble de la programmation et aux liens d'inscription.

Vous pouvez aussi suivre nos publications et partager nos événements Facebook sur <https://www.facebook.com/biblietcie>.

Voici un avant-gout des activités à venir :

- Cliquer ou ne pas cliquer? Reconnaître et se protéger de l'hameçonnage.
Mardi 14 septembre, 14 h

- ABC de l'astronomie, dans le cadre de la journée «Je lis la science»
Mercredi 22 septembre, 19 h
- Réseaux sociaux : Comprendre les algorithmes et leurs effets
Jeudi 30 septembre, 10 h
- Tablette iPad (niveau 2) : Le Web et ses ressources
Mardi 5 octobre, 14 h
- Conte de village Saint-Jean-des-Bouettes
En différé, du 16 au 23 octobre 2021
- Comment se repérer et sécuriser son compte sur Facebook
Jeudi 28 octobre, 10 h
- Tablette Android (niveau 2) : Le Web et ses ressources
Mardi 2 novembre, 19 h

AMENDES-FIN DES AMNISTIES

Dès le début septembre, les amendes reprendront. Plus d'amnisties dues à la COVID, aux vacances, etc... Retournez TOUS vos livres avant le 31 août prochain pour éviter des amendes élevées... Notez que la bibliothèque est maintenant abonnée à un service de rappel de retards qui vous fait parvenir un avis par Internet dès que vous êtes en retard. Donc pensez-y...

ÉCHANGE

Nous avons reçu un échange au début d'août. Environ 1000 livres ont été échangés pour renouveler notre inventaire. Ils se retrouveront sur les tablettes dans les prochaines semaines pour le plaisir de tous.

LIVRES À VENDRE

Il y a encore des livres à vendre à la bibliothèque, à des prix allant de 0.50 \$ (pour la plupart) à 5.00 \$. Venez donc faire vos achats dès aujourd'hui, puisqu'au début de septembre, nous ne garderons qu'une seule table de livres à vendre.

CENTRE DE RECYCLAGE INSTALLÉ À L'ENTRÉE.

Pour y déposer vos vieilles piles, vos crayons et marqueurs qui n'écrivent plus, vos attaches à pain et vos bouchons de liège. Nous prenons aussi les cartouches d'encre à imprimante.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

Si vous venez d'emménager, venez nous rendre visite. L'inscription est **gratuite**. Vous pouvez emprunter 5 documents (revues, romans, documentaires, biographies, livres d'enfants...) pour 3 semaines. De nombreuses nouveautés sont régulièrement renouvelées. Si nous n'avons pas ce que vous désirez, nous le faisons venir d'une autre bibliothèque du réseau. C'est rapide et gratuit...

ACCÈS À LA BIBLIOTHÈQUE PAR INTERNET

Pour l'accès à des ressources numériques, **des livres numériques en français et en anglais**, ou tout simplement consulter votre dossier d'utilisateur ou renouveler vos prêts, rendez-vous sur « bibliotec.ca ». Si vous ne connaissez pas votre mot de passe (**le NIP**), contactez la bibliothèque, il nous fera plaisir de vous aider. Le numéro d'utilisateur apparaît sur votre carte d'abonné sous le code zébré (vous devez inscrire tous les 14 chiffres même les zéros). Nous pouvons aussi vous renseigner si vous rencontrez certaines difficultés au début.

ACCÈS INTERNET

Pour le moment, il n'y a pas d'accès à des ordinateurs, mais durant l'automne nous devrions pouvoir vous offrir le service à nouveau.

UN ACCÈS INTERNET WIFI DISPONIBLE

Par contre, nous mettons à votre disposition l'accès Internet sans fil gratuitement. Donc, si vous désirez accéder à Internet de votre portable ou votre tablette ou votre téléphone intelligent, vous pouvez vous présenter à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

HEURES D'OUVERTURE : à partir du 29 août 2021

| | | | |
|----------|-------------------|------------|-------------------|
| Mardi : | 9 h à 17 h 30 | Mercredi : | 12 h 30 à 17 h 30 |
| Jeudi : | 12 h 30 à 17 h 30 | Vendredi : | 12 h 30 à 19 h |
| Samedi : | 10 h à 14 h | | |

Il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque, pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

Pour nous joindre : 450 831-2274

Notre adresse : 45 des Écoles, Saint-Esprit

Notre adresse courriel : biblio125@reseaubibliocqlm.qc.ca

Diane Lamarre

Coordonnatrice de la bibliothèque

CROQUE-LIVRES - MAIRIE

PARTAGEZ DES LIVRES OU ADOPTEZ-EN UN

Des livres sont maintenant à la disposition de tous dans le croque-livres situé à la Mairie.



Vous pouvez vous servir, c'est gratuit!
D'ailleurs, si vous avez des livres en trop à la maison n'hésitez pas à les déposer dans la boîte.

Profiter et relaxer dans le parc en lisant un bon livre en toute sérénité!

Psst...! Saviez-vous que la lecture est un antistress naturel? C'est prouvé, lire c'est bon pour la santé.

Loisirs municipaux – Session automne 2021

Nous sommes heureux de vous annoncer que les activités de loisirs reprendront au gymnase de l'école Dominique-Savio cet automne, en respectant les mesures sanitaires en vigueur!

Lundi et mercredi **BADMINTON**

Pour vous inscrire au badminton, passez voir Diane avec argent comptant ou chèque.

- Jeudi 9 septembre de **12 h 30 à 17 h 30 à la bibliothèque** et de **18 h à 21 h au gymnase**

- Vendredi 10 septembre de **12 h 30 à 19 h à la bibliothèque**

Bibliothèque : 45 rue des Écoles

Gymnase de l'École Dominique-Savio : 39 rue des Écoles

Mardi et jeudi dès le 9 septembre **KARATÉ MARCEL DAIGLE**

Appelez au 514-912-2126 pour information ou inscription.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec nous au 450-831-2114.

Bonne saison!



Les inscriptions se font maintenant en ligne :

<https://page.hockeycanada.ca/page/hc/hq/hockey-laurentides-lanaudiere/ahm-joliette/crabtree/participant>

FRAIS SAISON 2021-2022 Association Hockey Mineur Joliette-Crabtree

| Catégorie | | Âge | Frais association | Frais de glace | Total |
|-----------|------------|-----------------|-------------------|----------------|-------------|
| M7 | pré-novice | 4 ans | aucun | 530.00 \$ | |
| M7 | pré-novice | 5-6 ans | aucun | 530.00 \$ | |
| M9 | Novice | 7-8 ans | 300.00 \$ | 700.00 \$ | 1 000.00 \$ |
| M11 | Atome | 9-10 ans | 300.00 \$ | 750.00 \$ | 1 050.00 \$ |
| M13 | Pee-wee | 11-12 ans | 300.00 \$ | 830.00 \$ | 1 130.00 \$ |
| M15 | Bantam | 13-14 ans | 300.00 \$ | 830.00 \$ | 1 130.00 \$ |
| M18 | Midget | 15-16-17 ans | 300.00 \$ | 830.00 \$ | 1 130.00 \$ |
| M21 | Junior A-B | 18-19-20-21 ans | 300.00 \$ | 400.00 \$ | 700.00 \$ |
| M21 | Junior AA | 18-19-20-21 ans | 300.00 \$ | 600.00 \$ | 900.00 \$ |

n.b.: des frais supplémentaires s'appliqueront pour les joueurs des catégories M11, M13, M15 et M18 qui évolueront sur nos équipes AA et BB.



Activité de Patinage

Inscription saison 2021-2022

CPA Tourbillon des Laurentides

Inscription
à l'aréna de St-Lin-Laurentides. Âge 3 ans +.

C'est avec un grand bonheur que nous vous annonçons la reprise des activités de patinage !

Venez patiner avec nous, on vous attends en grand nombre !!!

Info: cpastlin@hotmail.com





DIMANCHE
29 AOÛT 2021
Saint-Esprit

17^E
édition

La Galopade est de retour pour une 17^e édition!

C'est avec grand plaisir que nous invitons les résidents de St-Esprit et de St-Roch Ouest à prendre part à cet événement! En tant que résident, votre inscription est au coût unique de 10\$ par personne, peu importe l'épreuve choisie. C'est une belle occasion de sortir bouger!

Pour toutes les informations sur l'événement visitez le : www.lagalopade.ca

HORAIRE DE LA JOURNÉE

MERCI À TOUS NOS COMMANDITAIRES !

7H00 Ouverture du comptoir pour remise des dossards. Les participants doivent se présenter 30 minutes avant leur épreuve.

HEURES ÉPREUVES

- 8h00 10 km Course
- 10h20 5 km Course
- 12h00 1 km Course



FORMULAIRE D'INSCRIPTION RÉSIDENTS ST-ESPRIT / ST-ROCH OUEST

Pour profiter du prix de 10\$, le formulaire d'inscription doit être remis à la mairie de St-Esprit avant 12h le 20 Août 2021. Aucune inscription sur place le jour de l'événement. Une preuve de résidence vous sera demandée afin de valider votre inscription.

| | | | |
|----------------------|---|-------------------|---|
| Nom de Famille | | Date de naissance | |
| Prénom | | Code postal | |
| Adresse | | Province | Québec |
| Ville | | Téléphone | |
| Courriel | | Sexe | <input type="radio"/> Femme <input type="radio"/> Homme |
| Discipline choisie : | Course : <input type="radio"/> 1km <input type="radio"/> 5km <input type="radio"/> 10km | | |

RENONCIATION

Je renonce par la présente, pour moi-même, mes héritiers et ayant droit, à toute réclamation contre les organisateurs de la course, leur équipe et la ville hôte. Je donne la permission aux organisateurs des épreuves d'utiliser ou d'autoriser d'autres personnes à utiliser pour quelques fins que ce soit toutes photographies, film ou autre compte rendu de ma participation à cette épreuve ou aux autres activités conjointes sans rémunération.

Signature

Date

Signature d'un parent si moins de 18 ans



DIMANCHE
29 AOÛT 2021
Saint-Esprit

17^E
édition

Nous désirons aviser la population que les rues mentionnées ci-dessous seront fermées le 29 août prochain en raison de La Galopade!

- rue Principale (entre Grégoire et Montcalm)
- rue Montcalm (à partir de la rue des Érables jusqu'au rang Montcalm)
- le rang Montcalm
- rue de l'Auberge
- rue Grégoire (entre Desrochers et rue Principale)
- rue Latendresse
- rue Desrochers
- rue des Écoles (entre Desrochers et le pont)
- rue St-Isidore (entre rue des Écoles et Grégoire)

De plus, nous demandons à tous les citoyens de bien vouloir éviter de stationner des véhicules dans ces rues.

En vous remerciant à l'avance!



Passe partout



**AVEC
MON
ENFANT**

Un programme
de transition
vers l'école
gratuit pour les
enfants de 4 ans
et leurs parents

Inscriptions à
l'école primaire
de votre quartier!

Renseignements :
450 758-3500

Centre
de services scolaire
des Samares

Québec 

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Informations pour électeurs et candidats

CANDIDAT

Vous songez à vous porter candidat?

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) propose un guide complet aux citoyens qui voudraient se porter candidat à une élection municipale. Intitulé **Pourquoi pas vous?**, le guide contient une foule de renseignements qui vous aideront dans votre prise de décision.

Éligibilité

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, vous devez :

1. avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale;
2. avoir résidé de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité dans les douze derniers mois précédant le **1^{er} septembre 2021**.

Pour avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale, vous devez être un électeur de la municipalité le 1^{er} septembre de l'année de l'élection, c'est-à-dire:

- être une personne majeure le jour fixé pour le scrutin;
- détenir la citoyenneté canadienne et ne pas être sous curatelle le 1^{er} septembre 2021;
- ne pas avoir été reconnu coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse depuis cinq ans à compter du jour du jugement;
- être domicilié sur le territoire de la municipalité, et depuis au moins six mois, au Québec ou être, depuis douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Déclaration de candidature

Si vous voulez vous présenter comme candidate ou candidat aux élections municipales de 2021 et que vous répondez aux conditions d'éligibilité prévues par la ***Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités***, vous devez remettre une déclaration de candidature dûment remplie à la présidente d'élection de la municipalité **entre le 17 septembre et le 1er octobre, au plus tard à 16 h 30**. La déclaration de candidature est un document officiel que vous pouvez vous procurer au bureau de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité.



je me présente!

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

Je ne ferai pas
la différence.

Je me présente

Le ministère des Affaires municipales souhaite inciter la population à s'engager en politique municipale. Pour ce faire il a notamment mis en ligne un site Internet riche en information pour les personnes qui veulent en savoir plus :

jemepresente.gouv.qc.ca.

Documentations pour les candidats

Présentation du MAMH touchant le rôle et le fonctionnement du conseil municipal et autres informations pertinentes :

Guide d'accueil et de référence pour les élus (es) municipaux :

https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/elections/guide_accueil_elus_municipaux.pdf

Calendrier électoral 2021 :

<https://www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca/je-minforme/calendrier-electoral-2021/>

Pour toute question relative à la mise en candidature, veuillez s.v.p. contacter la présidente d'élection :

Présidente d'élection pour la municipalité de Saint-Roch-Ouest

Mme Sherron Kollar

info@saint-roch-ouest.ca

450-588-6060 poste 7550

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

ÉLECTEUR

Conditions requises pour être un électeur?

Pour avoir la qualité d'électeur, vous devez :

- avoir 18 ans le jour du scrutin

ET le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou, lors d'une élection partielle, à la date de publication de l'avis d'élection :

- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être soumis au régime de la curatelle;
- ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

Et à cette même date (1^{er} septembre ou date de publication de l'avis d'élection), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Électeurs non domiciliés

L'électeur non domicilié dans la municipalité, mais propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité doit transmettre un formulaire à la municipalité demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Les personnes copropriétaires d'un immeuble ou cooccupantes d'un établissement d'entreprise doivent désigner parmi elles, au moyen d'une procuration transmise à la municipalité, une seule personne qui peut être inscrite sur la liste électorale.

Une lettre a été envoyée en février 2021 par la Présidente d'élections à toutes les personnes pouvant demander l'inscription à la liste électorale comme électeur non domicilié. Si vous ne l'avez pas reçu ou avez des questions, s.v.p. contactez Mme Sherron Kollar, présidente d'élection par courriel à info@saint-roch-ouest.ca.

Les propriétaires uniques d'un immeuble et les occupants uniques d'un établissement d'entreprise ayant le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale doivent compléter une Demande d'inscription (formulaire SMR-9.2).

Les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'un établissement d'entreprise doivent désigner la personne qui sera inscrite sur la liste électorale municipale, au moyen d'une Procuration (formulaire SMR-9.1) signée par la majorité d'entre eux.

La demande d'inscription ou la procuration, dûment complétée et signée, doit être reçue au bureau municipal **au plus tard le 3 octobre 2021**. Les demandes d'inscription et les procurations reçues après cette date seront traitées par la commission de révision. Après la période de révision, il n'est plus possible de s'inscrire sur la liste des électeurs pour l'élection générale du 7 novembre.

Pour voter lors d'une élection

Pour voter lors d'une élection, vous devez être inscrit sur la liste électorale et présenter une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie du Québec
- permis de conduire du Québec
- passeport canadien
- certificat de statut d'Indien
- carte d'identité des Forces canadiennes

Il est suggéré d'apporter votre carte d'avis d'inscription à la liste électorale reçue par la poste.

Personnel électoral

Si vous souhaitez faire partie du personnel électoral de l'élection municipale du 7 novembre 2021, ou pour toute question relative à l'élection, veuillez s.v.p. contacter la présidente d'élection :

Mme Sherron Kollar,

Présidente d'élection pour la municipalité de Saint-Roch-Ouest

info@saint-roch-ouest.ca

450-588-6060 poste 7550

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

AVIS PUBLIC est donné aux électeurs de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, par la soussignée, Mme Sherron Kollar, présidente d'élection, que **le poste de maire, de conseiller siège no 1, 2, 3, 4, 5, et 6** sont ouverts aux candidatures pour le scrutin de l'élection municipale du 7 novembre 2021.

Toute déclaration de candidature à ce poste doit être produite au bureau de président d'élection aux jours et aux heures suivantes :

- Mardis au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30;

Veuillez noter que le bureau de la présidente sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue le vendredi 1 octobre 2021.

Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance-COVID-19)

Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre S-4.2) ou dans un centre hospitalier ou un centre d'accueil au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5);
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne ;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de la santé publique, car vous :
- Êtes de retour de voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;

- Avez reçu un diagnostic de Covid-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-teuse) de la maladie;
- Présentez des symptômes de Covid-19;
- Avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de Covid-19 depuis moins de 14 jours;
- Êtes en attente d'un résultat de test de Covid-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 11 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16 h 30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de la santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection Mme Myreille Gauthier.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection au 270, Route 125, Saint-Roch-Ouest ou par téléphone au 450-588-6060 poste 7550.

Donné à Saint-Roch-Ouest, ce 12 août 2021
Sherron Kollar, Présidente d'élection

Calendrier des collectifs 2021

| | | | |
|------------|--|--|--|
| AOÛT: | 24  | 31   | |
| SEPTEMBRE: | 7  | 14   | 21  |

En septembre, il y aura des collectes des résidus domestiques dangereux (RDD) de 8 h à 16 h :



- **Samedi 4 septembre, Saint-Liguori
au parc municipal,
732, rue Jetté**
- **Samedi 11 septembre, Sainte-Julienne
au garage municipal
2456, route 125**
- **Samedi 18 septembre, Saint-Roch-de-l'Achigan
au garage municipal
1051, rue Principale**



LOISIRS MUNICIPAUX
DE SAINT-ESPRIT ET DE SAINT-ROCH-OUEST



Subventions

des loisirs (sportifs et culturels) de
Saint-Esprit et de Saint-Roch-Ouest

Nous traitons les reçus avec le logo ou estampe de
votre organisation seulement,
nous n'acceptons pas de carte d'affaires.
Nous paierons que pour le montant de l'activité qui a été payé.

**Vous devez déposer votre demande à la mairie de
Saint-Esprit (21, rue Principale) au plus tard :**

JEUDI LE 28 OCTOBRE 2021

**Aucune demande ne sera traitée par les membres
des loisirs de Saint-Esprit
et de Saint-Roch-Ouest après cette date.**

**Un formulaire par enfant qui devra afficher les 2 signatures obligatoires
(professeur et parent) ainsi que la date de réception à la mairie.
Le formulaire est disponible à la mairie de Saint-Esprit ainsi que sur le site
internet de la municipalité ou par courriel reception@saint-esprit.ca**



Pour tout autre renseignement :
Marie-Claire Ducharme 450 839-2852





FÊTE MUNICIPALE LE SAMEDI 28 AOÛT PROGRAMMATION

Dès 11 h : Accueil

De 11 h à 15 h : Jeux et animation

11 h 30 : Cérémonie protocolaire

12 h : Distribution des boîtes à lunch

15 h : Fin des festivités



 En cas de pluie, l'activité sera annulée,
vous pourrez venir chercher votre boîte à lunch
à partir de 11 h 30 



L'agriculture, c'est dans notre nature